

Partir en vacances grâce à la Caf

En France, 70% des familles aux revenus modestes renoncent à s'offrir des vacances. Pourtant, celles-ci sont indispensables pour le bien-être des parents et des enfants afin de s'émanciper du quotidien et de se retrouver.

En 2021, les Caf ont contribué aux projets de vacances en séjours de près de 100 000 familles ainsi qu'aux séjours en colonies ou camps de vacances de 46 000 enfants.

Comment savoir si l'on peut bénéficier d'une aide aux vacances cette année ?

Les familles qui remplissent les conditions reçoivent en début d'année une notification de leur Caf par courrier, e-mail ou sms. Elles peuvent ensuite connaître le montant de leur aide sur leur espace Mon compte sur le site caf.fr ou l'application mobile Ma Caf.

Elles peuvent consulter les offres disponibles dans leur département En consultant la rubrique « Ma Caf > Offre de service » sur caf.fr.

Les séjours en famille

Sur le site [Vacaf](http://vacaf.fr), les familles peuvent choisir leur centre de vacances qui calculera le montant de l'aide aux vacances. Mer, montagne ou campagne... 3 600 villages vacances et hôtelleries de plein air proposent un accueil labellisé dans toute la France.

Et pourquoi pas en colonie ?

Chaque année, près d'1,4 million d'enfants de 4 à 18 ans partent en colonies de vacances. Parmi eux, près d'un tiers a utilisé une aide de sa Caf. Activités sportives, apprentissage de langues, vie en collectivité, ou encore nouveaux amis... la « colo » propose une expérience unique que les enfants ne sont pas prêts d'oublier, en France ou à l'étranger !



Partir
en vacances
grâce à la Caf !

Pour connaître les conditions d'accès et découvrir les offres proposées dans son département, il faut se renseigner auprès de sa Caf en indiquant son code postal sur www.caf.fr et sur www.vacaf.org

CONTACTS PRESSE

Virginie Rault
07 78 95 49 90 / 01 45 65 68 84
presse@cnafr.fr

Glen Ouerdane
01 45 65 68 84